

l'industrie, et surtout de l'arrivée sur le marché du travail de milliers de jeunes Canadiens de mieux en mieux formés. Voici ce qu'il faut améliorer dans la politique canadienne de l'immigration: ses objectifs et ses grandes lignes.

Dans un pays aussi divers et complexe que le nôtre, cette nécessité devient évidente.

* * *

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NIELSEN—L'ENREGISTREMENT DE CERTAINES CONVERSATIONS TÉLÉPHONIQUES DE DÉPUTÉS

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je le regrette, mais je n'ai pas eu l'occasion de donner à la présidence le préavis réglementaire, car l'incident n'est survenu qu'aux environs d'une heure cet après-midi. Il s'agit d'une chose qui m'est arrivée personnellement, dans des circonstances qui m'ennuient beaucoup. Je tiens à en parler ici pour en avertir tous les députés. La présidence pourrait peut-être étudier sérieusement la chose au cas où cela se reproduirait. Il s'agit des téléphones des députés et des tables d'écoute qui y seraient branchées pour enregistrer les conversations.

Aux environs d'une heure aujourd'hui, je conversais avec un de mes commettants de White Horse au sujet du bill C-13, modifiant la loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, qu'étudie actuellement le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. Mon commettant me faisait ses commentaires par téléphone. Puis nous avons parlé du bill C-3 qui pourrait être présenté prochainement à la Chambre et qui donnera un sénateur au Yukon et aux territoires du Nord-Ouest.

Puis notre conversation a été interrompue. A ma grande surprise, j'ai entendu répéter les paroles que mon commettant et moi-même venions de dire à propos de ces deux bills et cela a duré de 6 à 10 secondes. Le débit était accéléré comme quand on passe un disque 33 tours et $\frac{1}{4}$ à 45 tours-minute. Ce n'était pas un effet de mon imagination, monsieur, ce n'était pas non plus un écho, je l'ai bel et bien entendu.

On s'est gaussé des incidents semblables qui ont déjà été rapportés, pourtant, devant le comité permanent de la 28^e législature, la Gendarmerie Royale a admis avoir écouté des conversations téléphoniques dans plusieurs centaines de cas. Ces révélations montrent suffisamment que cela peut fort bien arriver, même ici.

J'attire l'attention de la présidence et des députés sur les questions que j'avais fait inscrire au *Feuilleton* au cours de la vingt-neuvième législature. Je demandais si le Conseil de recherches pour la défense surveillait, écoutait et enregistrait les conversations téléphoniques du réseau gouvernemental, à Ottawa. Le premier ministre (M. Trudeau) avait alors répondu que, dans l'intérêt national, ces renseignements ne seraient pas divulgués.

Je n'ai aucune motion importante à proposer pour l'instant, mais ces questions méritent d'être examinées par la présidence. Je regrette de ne pas avoir eu l'occasion d'en parler en particulier à Votre Honneur. En

MEER

tout cas, c'est une question à soulever pour la gouverne de tous les députés.

M. l'Orateur: Le député du Yukon (M. Nielsen) a soulevé un problème très important. La présidence prendra note de la question du député; elle l'étudiera et répondra peut-être à la Chambre ou au député plus tard. Je suis sûr que tous les députés espèrent que cet état de choses a une explication technique.

Nous examinerons certainement la question de très près. Je le ferai et j'en parlerai au député plus tard, puis j'en ferai peut-être rapport à la Chambre.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE RENVOI DU RAPPORT HERMANN AU COMITÉ —RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion à propos d'une affaire d'une pressante nécessité. Étant donné les conclusions du rapport Hermann sur les ennuis dont, par suite de leur incarcération, ont souffert et continuent de souffrir les anciens prisonniers de guerre en Europe, il importe d'examiner cette question de toute urgence. Puisque ces conclusions sont incontestables et confirment celles des innombrables études qui ont été faites au cours des années sur les prisonniers de guerre, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert):

Que l'on renvoie cette question immédiatement au comité permanent des affaires des anciens combattants, afin que celui-ci puisse prendre connaissance de la position du gouvernement; que le comité étudie toutes les questions connexes afin de hâter les décisions définitives, et que toutes les associations d'anciens combattants concernées soient invitées à comparaître le plus tôt possible.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion du député. En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

• (1440)

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES PAR LE COMITÉ
LE 31 MAI 1973—RECOURS À L'ARTICLE 43
DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais présenter une motion sur une affaire pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Étant donné les récentes déclarations et réponses du ministre des Transports (M. Marchand) et du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson), qui ont affirmé que ces ministères devaient absolument collaborer pour ré-